

## FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 06/03/2020

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2020\_10

**TITRE : LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRISE EN CHARGE EN AMBULATOIRE DES PATIENTS COVID-19 (CAS CONFIRMÉS) SANS CRITÈRE DE GRAVITÉ**

### Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

### Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Régions	Départements

### Message

1. Adaptation de prise en charge en ambulatoire des cas confirmés Covid-19 sans signe de gravité

Dans la perspective d'une évolution défavorable de la situation épidémique entraînant une augmentation importante du nombre de patients à prendre en charge sur le territoire, il convient d'adapter la filière de prise en charge des patients « cas confirmés Covid-19 » afin d'éviter la saturation des capacités d'hospitalisation.

Cette adaptation repose sur la prise en charge en ambulatoire des cas confirmés Covid-19 ne présentant pas de critères de gravité, de comorbidités ou un motif d'hospitalisation différent de la pathologie Covid-19.

Vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous les grandes lignes directrices pour la prise en charge des patients Covid-19 (cas confirmés) à sans critère de gravité.

Lien à consulter :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>

2. Recommandations sanitaires

Dans le cadre de votre pratique professionnelle, la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H) et la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF) ont produit un avis relatif aux indications du port des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé, disponible sur les sites suivants : <https://www.sf2h.net/> et <https://www.infectiologie.com/>

**A USAGE INTERNE – NE DOIT PAS ÊTRE ENVOYÉ**